

## Dans une entreprise agroalimentaire, un jeune intérimaire perd son avant-bras

La victime, intérimaire de 21 ans, travaillait depuis 6 mois dans une entreprise d'abattage de volailles. Elle était affectée depuis 15 jours à l'atelier « découpe ».

Le jeune homme travaillait sur une machine permettant de séparer la viande des petits os et du cartilage, sur des morceaux non valorisables en l'état. Les morceaux étaient poussés vers une goulotte d'acheminement, à l'aide d'un poussoir. Les produits obtenus étaient utilisés notamment pour les plats cuisinés.

Pour une raison inconnue, il a eu la main gauche puis l'avant-bras happés par la machine. Les multiples fractures et contusions ont nécessité l'amputation de son avant-bras.



## Comment éviter l'accident ?

- ✓ Mettre en conformité les machines

- ✓ Améliorer la communication avec les agences d'emploi

- ✓ Former et tutorer les salariés

### Technique

- Recommandation de la Cnam « Dynamique d'amélioration des conditions d'intervention en sécurité sur les machines » [R488](#)
- Brochure de l'INRS « Prévention des risques mécaniques » [ED 6122](#)

### Organisation

- Recommandation de la Cnam du 21 mars 2007 « Accueil et santé au travail dans l'intérim » [Cnam 05](#)
- Fiche de liaison de la Carsat Rhône-Alpes, entre l'entreprise utilisatrice et l'agence d'emploi - [CC003](#)

### Humain

- Brochure de la Carsat Rhône-Alpes « Formation renforcée du personnel intérimaire » [SP1170](#)
- Formation de « Tuteurs santé & sécurité », liste d'organismes référencés de la Carsat Rhône-Alpes